

LE COMEDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDUCIAIRE DE L'OURCQ (Membre du réseau PKF Arsilon)

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

[Click or tap here to enter text.](#)

LE COMEDE

HOPITAL DE BICETRE 78 RUE DU GENERAL LECLERC BP 31
94272 LE KREMLIN BICETRE CEDEX

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE COMEDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note intitulée « Introduction », faisant état d'une réforme majeure intervenue dans le Plan Comptable Général (PCG) avec l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE DE L'OURCQ (Membre du réseau PKF Arsilon)

Paul GAUTEUR



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 310	23 310				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes	7 380		7 380	0,11		
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	255 887	167 623	88 264	1,35	129 381	3,47
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	10 157		10 157	0,16		
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	12 955		12 955	0,20	13 107	0,35
TOTAL (II)	309 688	190 933	118 755	1,82	142 488	3,82
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 317	15 384	76 933	1,18	78 476	2,11
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	5 696 570		5 696 570	87,44	3 203 262	85,92
Charges constatées d'avance	13 610		13 610	0,21	17 242	0,46
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	609 285		609 285	9,35	286 511	7,69
TOTAL (III)	6 411 783	15 384	6 396 399	98,18	3 585 490	96,18
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 721 471	206 317	6 515 154	100,00	3 727 978	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	36 640	0,56	36 640	0,98
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	754 994	11,59	754 994	20,25
. Autres				
Report à nouveau	411 899	6,32	419 565	11,25
Excédent ou déficit de l'exercice	-42 585	-0,64	-7 666	-0,20
Situation nette (sous total)	1 160 948	17,82	1 203 533	32,28
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	66 172	1,02	81 277	2,18
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 227 120	18,83	1 284 810	34,46
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	463 829	7,12	461 765	12,39
Provisions pour charges	91 399	1,40	96 427	2,59
TOTAL (III)	555 228	8,52	558 192	14,97
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	872	0,01	846	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	502 449	7,71	378 705	10,16
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 088 118	16,70	686 595	18,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	38 540	0,59	12 230	0,33
Produits constatés d'avance	3 102 828	47,62	806 600	21,64
TOTAL (IV)	4 732 806	72,64	1 884 976	50,56
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 515 154	100,00	3 727 978	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		2 325		0,05		1 370		0,03		955		69,71	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		146 874		3,41		108 642		2,38		38 232		35,19	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		3 756 763		87,10		3 606 726		79,02		150 037		4,16	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		63 933		1,48		49 872		1,09		14 061		28,19	
- Mécénats		7 195		0,17						7 195		N/S	
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières		264 100		6,12		644 100		14,11		-380 000		-58,99	
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		55 028		1,28		115 677		2,53		-60 649		-52,42	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		1 932		0,04		169		0,00		1 763		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		4 298 151		99,65		4 526 556		99,18		-228 405		-5,04	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises						1 312		0,03		-1 312		-100,00	
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		744 850		17,27		874 923		19,17		-130 073		-14,86	
Aides financières		2 880		0,07						2 880		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		253 553		5,88		241 880		5,30		11 673		4,83	
Salaires et traitements		2 228 335		51,66		2 163 728		47,41		64 607		2,99	
Cotisations sociales		995 973		23,09		979 317		21,46		16 656		1,70	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		42 615		0,99		42 209		0,92		406		0,96	
Dotations aux provisions		52 064		1,21		229 775		5,03		-177 711		-77,33	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		35 573		0,82		38 539		0,84		-2 966		-7,69	
Total des charges d'exploitation (II)		4 355 844		100,99		4 571 684		100,16		-215 840			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-57 693		-1,33		-45 129		-0,98		-12 564		-27,83	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		3		0,00		3		0,00				0,00	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		3		0,00		3		0,00				0,00	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3	0,00	3	0,00		0,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-57 690	-1,33	-45 126	-0,98	-12 564	-27,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	15 105	0,35	37 622	0,82	-22 517	-59,84
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			162	0,00	-162	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	15 105	0,35	37 460	0,82	-22 355	-59,67
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	4 313 259	100,00	4 564 181	100,00	-250 922	-5,49
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 355 844	100,99	4 571 846	100,17	-216 002	-4,71
EXCEDENT OU DEFICIT	-42 585	-0,98	-7 666	-0,16	-34 919	-455,49

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Le résultat pour l'exercice 2025 est de – 42 585 € après un résultat 2024 de - 7 666€.

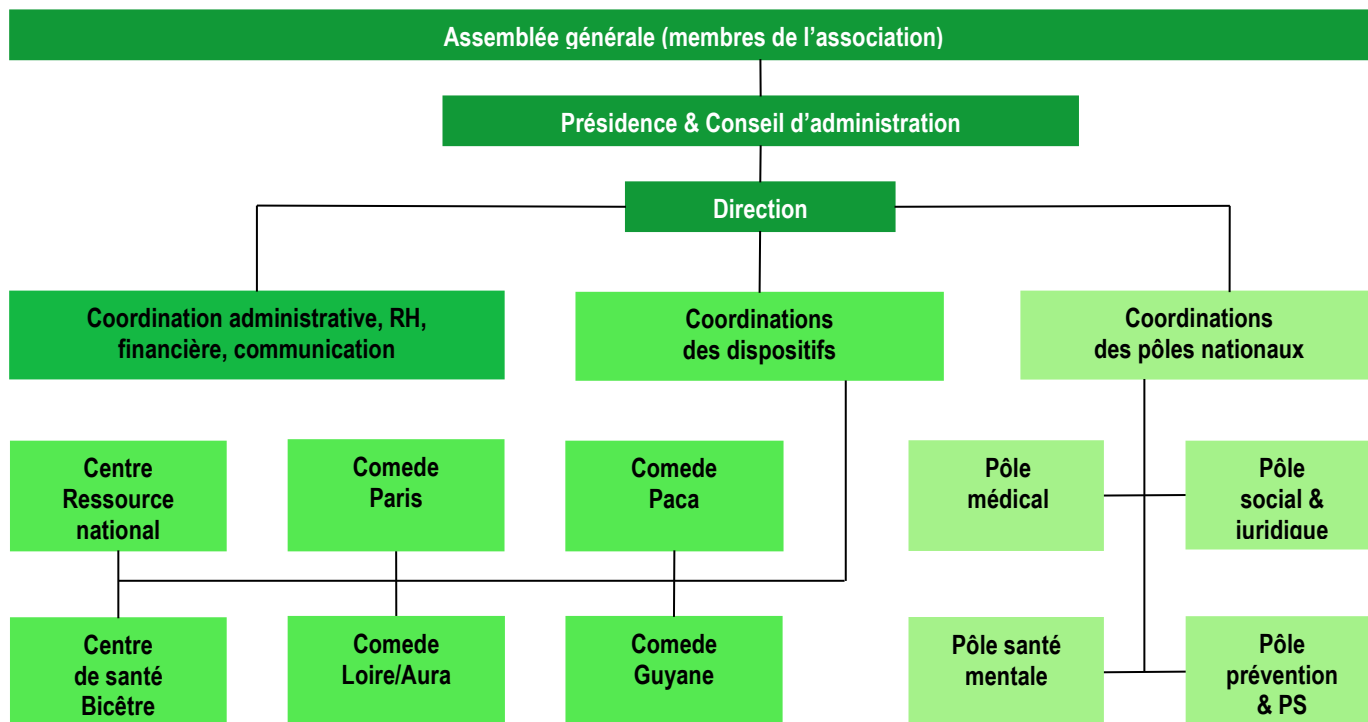
Le total des charges se monte à 4 355 844€ (- 4.7 %) ; le total des produits atteint 4 313 259€ (- 5.5%).

• Présentation de l'association

Créé en 1979, le Comede (Comité pour la santé des exilés) est une association à but non-lucratif qui s'est donné pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. En 47 ans, le soin et l'accompagnement de près de 200 000 personnes de plus de 180 nationalités dans le cadre des consultations et des permanences téléphoniques ont fait du Comede un acteur essentiel de la solidarité à l'égard des migrants/étrangers et un dispositif d'observation privilégié de leur santé et de leurs conditions d'accès aux soins. Les activités d'accueil, soins et soutien des exilé.e.s, ainsi que d'information, formation et recherche sont indispensables pour répondre aux objectifs de l'association. Les actions du Comede sont conduites en partenariat avec des associations, institutions et professionnels de la santé, du droit et de l'action sociale.

• Gouvernance

L'administration de l'association est assurée par un Conseil de 12 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale (renouvellement par tiers). Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé d'un-e président, d'un-e ou deux vice-président-e-s, d'un-e trésorier-e et d'un secrétaire. Chaque année, l'Assemblée générale adopte le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier. La gestion quotidienne des activités professionnelles est déléguée à une direction générale, qui s'appuie sur une équipe de direction et de coordination.



- **Activité**

Au total en 2025, l'équipe du Comede a effectué 27 465 actes (consultations, ateliers et réponses tél/mél) pour 9 669 personnes, outre ses activités d'information, formation et recherche.

- ✓ Accueil, soins et accompagnement

▪ **9 669 personnes accompagnées** : 5 171 dans le cadre des permanences téléphoniques, 2 643 à Bicêtre et alentour, 745 à Cayenne, 508 à Saint-Etienne, 412 à Paris et 370 à Marseille.

L'augmentation de l'activité (actes + 6%, bénéficiaires - 5%) recouvre des variations notables selon les dispositifs :

Paris +74%, Loire/Aura +15%, Bicêtre +10%, Paca -3%, PT nationales -12% et Guyane -13%.

La progression des actes a été portée en particulier par les pôles :

Prévention & promotion de la santé +19% et médical +7%.

- ✓ Principaux indicateurs 2025

▪ **21 561 consultations et participations aux ateliers**, dont 11 677 à Bicêtre et alentour, 2 884 à Cayenne, 2 699 à Saint-Etienne, 2 381 à Marseille, 1 920 à Paris, et 5 904 appels traités par les permanences téléphoniques : 2 661 nationales, 1 398 Paca, 970 Ile-de-France (490 CDS, 480 Paris), 832 Aura et 43 Guyane.

▪ **151 demi-journées de formation**, 27 séances d'enseignement, 49 interventions publiques (colloques, séminaires, auditions etc.) et contribution à 48 groupes d'expertise et/ou de plaidoyer.

▪ **12 publications spécialisées**, dont deux numéros de la revue Maux d'exil, outre le Guide Comede et le Livret de santé bilingue.

- ✓ Répartition des activités par dispositif en 2025

Tous actes : Bicêtre 12 157 (44%), Paca 3 933 (14%), Loire/Aura 3 758 (14%), Guyane 2 927 (11%), Paris 2 410 (9%), PT nat. 2 391 (9%).

1. Structuration du Comede

Le montant des charges atteint fin 2024 a servi de base à l'élaboration des prévisions budgétaires 2025. La situation budgétaire n'a pas permis de prévoir de revalorisations salariales indiciaires depuis juillet 2023.

Pour faire face à l'accroissement de l'activité, l'association s'est structurée en 4 pôles métiers (médical, santé mentale, social & juridique et prévention & promotion de la santé) pilotés par la coordination de pôles, et 6 dispositifs territoriaux Comede Bicêtre, Paris, Guyane, PACA, Loire et Centre ressources national. Ces deux échelons constituent la coordination générale, organe de pilotage stratégique et opérationnel des activités en coordination avec le comité de direction.

L'ensemble des fonctions supports, administration/RH, comptabilité, collecte et financement, communication et assistance de direction sont rassemblées au sein du **pôle gestion restreint** qui se réunit mensuellement.

Le **CSE** organe de conciliation et de suivi des ressources humaines et du droit du travail, installé en 2020, s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2025, lors de réunions mensuelles. L'élection de la nouvelle formation du CSE a eu lieu en novembre 2025 et a permis l'élection de 3 titulaires et de 3 suppléantes.

2. Résultat de l'exercice

En 2025, pour la deuxième année consécutive le résultat de l'exercice est déficitaire.

2015 : + 59 165€

2016 : + 90 325€

2017 : + 54 466€

2018 : + 98 597€

2019 : + 58 952€

2020 : +71 111€

2021 : +117 843€

2022 : +145 970€

2023 : +96 800€

2024 : - 7 666€

2025 : - 42 585€

Chaque année, le manque de visibilité sur l'attribution des subventions provoque des difficultés d'anticipation et impacte la capacité de programmation de l'association.

Comme les années précédentes plus de 150 dossiers de demandes de subventions ont été transmis en 2025 afin de limiter le déficit annuel et d'entamer les fonds propres de l'association.

Au second semestre 2024, le Comede alertait de nouveau sur les baisses de subventions publiques annoncées par les gouvernements successifs dans le cadre de la réduction globale du budget de l'Etat. Le contexte budgétaire 2025, s'inscrit donc dans le cadre des annonces de restrictions et du plan d'économie de l'Etat. En 2024, les crédits 104 et 303 gérés par le ministère de l'Intérieur sur lesquels le Comede était principalement soutenu ont été réduits et réorientés, les questions de santé des exilés n'étant plus prioritaires. C'est dans ce cadre qu'est intervenu en 2025 la suppression du financement de la direction de l'asile (DGEF, ministère de l'intérieur, entre 140K€ et 280K€ selon les années).

Début 2025, le budget prévisionnel de l'association présentait un résultat prévisionnel déficitaire correspondant à 20% des produits et un niveau d'incertitude inquiétant du fait du vote tardif de la loi

de finance, publiée au Journal Officiel en février 2025. Les délais de transmission des crédits, une fois la LF 2025 votée, puis les arbitrages internes au sein de chaque direction et service ont aggravé les difficultés chroniques de prévision budgétaire du Comede.

Au printemps 2025, la DGS du ministère de la santé annonçait non seulement une baisse de 20% de la dotation du Comede, mais également la fin de la pluri-annualisation et confirmait la fin de la prise en charge à la source d'une part des frais d'interprétariat (environ 15%).

Le Comede a réagi dès le premier semestre 2025 en lançant un plan d'économies général qui a été maintenu tout au long de l'année. Trois catégories de restrictions de dépenses ont été déployées :

Au premier semestre

- Qui impactent l'organisation des dispositifs : abandon de 2 locaux (Paris et Cayenne), réduction des prestations ménage dans tous les centres de soins, réduction de l'ensemble des achats, réduction des déplacements (l'ensemble des réunions de coordinations nationales ont lieu en visio, dans le champ professionnel et associatif)
- Qui impactent les ressources humaines : suspension des titres restaurant, suspension des chèques cadeaux, réduction du nombre annuel de supervisions d'équipes, interruption des formations professionnelles hors budget OPCO
- Qui impactent les patients : restrictions importantes sur le temps d'utilisation de l'interprétariat professionnel (2ème poste de charges après les salaires), suspension des aides sociales aux patients (en dehors des tickets de transport et achats de médicaments urgents), suspension d'une partie des activités spécialisées d'éducation thérapeutique assurées par des prestataires extérieurs.

Au second semestre, qui impactent les ressources humaines,

- Réduction volontaire de l'ETP de 13 salarié.es pendant 6 mois (fin 2025/début 2026)
- 4 départs en congés maternité ou sans solde non remplacés
- 4 départs volontaires (démissions ou ruptures conventionnelles)
- 6 licenciements pour motifs économiques

La diversification de la structure de ses recettes est une préoccupation ancienne qui a conduit depuis les années précédentes à la mise en œuvre de mesures concrètes :

- Création de postes dédiés à la recherche de financements, salariés et bénévoles,
- Investissements sur des outils de gestion et comptabilité,
- Veille continue sur les AAP annuels et pluriannuels nationaux, européens et privés,
- Recherche de stabilisation des prestations pour accroître la capacité d'autofinancement de l'association

Après une période de 10 ans de forte expansion interrompue par un exercice budgétaire 2024 particulièrement préoccupant, le Comede est contraint de contracter notablement son budget en 2025 afin de limiter le déficit annuel et de tenter de revenir à l'équilibre budgétaire dans un délai de 2 ans pour préserver le socle des services rendus aux patients.

Ces deux exercices budgétaires consécutifs en déficit, même s'ils ne correspondent qu'à moins de 1% du budget annuel, **est le signe incontestable d'un désengagement notable de l'état**. A ce stade, la prudence conduit l'association à faire une prévision budgétaire N+2 qui implique une contraction budgétaire de 20 à 30% pour revenir à l'équilibre et projeter ses activités durablement.

Depuis la création en 2007 du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire la grande majorité des crédits de l'Etat alloués à la gestion de l'asile et de la migration lui ont été attribués. La direction de la Population et des Migrations rattachée depuis sa création en 1966 au ministère du Travail et des Affaires Sociales est rattachée au ministère de l'Immigration, le 31 mai 2007 avant d'être supprimée.

L'administration centrale du ministère comprend, notamment :

- la direction de l'immigration ;
- la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté ;
- le service de l'asile ;

En 2010, à la faveur de sa disparition, les attributions et crédits de ces directions sont rattachés au ministère de l'Intérieur.

C'est ainsi qu'entre 15 et 20% des produits du Comede, gérés par la DGEF via les crédits asile ainsi que les Fonds européens (FAMI asile) dont elle est l'autorité responsable sont gravement mis en péril avec l'abandon du financement de l'accès à la santé des personnes exilées en situation de précarité.

Le total des différentes prestations fournies par le Comede (prestations de formation, remboursements CPAM, prestations diverses, 147K€) auxquelles s'ajoutent les cotisations et les dons perçus se montent à 220K€ en 2025, soit 5.1 % du total des produits de l'association, en légère augmentation par rapport à l'année précédente

3. FAITS MARQUANTS

3.1. Les mouvements dans l'équipe salariée du Comede

Au 31 décembre 2025, l'effectif salarié du Comede était de 59 salarié-e-s (contre 69 au 31/12/2024) pour 44.12 ETP (-9.63 ETP). On décompte 90 192.58 heures travaillées en 2025 contre 93 540,90 heures en 2024.

3.2. Les difficultés de trésorerie

Jusqu'au début du second semestre 2024, la trésorerie a été stable suite à l'encaissement des reliquats FAMI 2017-2021 courant 2022 puis en 2023. A partir de septembre 2024, la situation s'est rapidement dégradée. L'année 2024 a été marquée par une crise politique et institutionnelle profonde marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale à l'été. Des retards préjudiciables au fonctionnement harmonieux des institutions ont eu un impact important sur les relations entre les associations, dont le Comede et ces partenaires publics. La loi de finances 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées avec 5 mois de retard mettant en tension la trésorerie de l'association dès le dernier trimestre 2024.

Aggravant le décalage du calendrier de l'état fin 2024 et début 2025, les modalités de contrôle et les délais de paiements des soldes des subventions européennes créent des difficultés de trésorerie récurrentes à la structure.

2025 a été une année particulièrement tendue du point de vue de la trésorerie, le Comede n'ayant encaissé que quatre subventions au cours du premier semestre. Dès le premier trimestre, plusieurs dossiers de cessions Dailly ont été déposées auprès du Crédit Coopératif, ceci n'empêchant pas un décalage de plusieurs jours du versement des salaires d'avril.

Pour faire face, le Comede a sollicité des prêts et obtenu le soutien précieux de deux de ses partenaires associatifs sous forme d'avance de trésorerie.

Le montant des subventions à recevoir au 31 décembre 2025 a atteint le niveau record de **5 600K €** dont **plus de 2 067K €** de reliquats des fonds européens (près de 37%). Le reste des subventions à recevoir correspond à des reliquats encaissés à N+1 après rendus des bilans finaux conventionnés ne présentant pas de risques particuliers.

3.3. Les subventions :

Les subventions d'exploitation et contributions financières privées sont **en diminution – 230K€ (- 5.4%)** par rapport à 2024.

Les subventions nationales sont en **net recul – 170K€ (- 18%)**, les subventions régionales/locales sont en **nette augmentation +299K€ (+ 15%)**, les subventions internationales sont également **stables (pluriannuelles)** et les aides privées sont en **nette diminution - 370K€ (- 60%)**.

Le financement du Comede a toujours été dépendant des subventions d'exploitation publiques (notamment nationales/régionales/locales), elles représentent plus de **71 % du total des produits** d'exploitation en 2025.

La difficulté de suivi et de prévision résulte

- Du retard du calendrier du vote de la Loi de finances 2025

- De la perte de la subvention de la direction de l'asile DGEF/Ministère de l'intérieur (entre 140 et 280K€ selon les années)
- De l'émiettement des sources de financement : aux côtés des huit principaux bailleurs publics (DGS/Ministère de la santé (-13% en 2025), DIAN/Ministère de l'Intérieur, Santé Publique France, ARS Ile-de-France, PACA, Guyane, AURA, CNAM, Mairie de Paris et fonds européens FAMI), le Comede multiplie les petites et moyennes subventions pour parvenir à cofinancer et à mener à bien ses actions, un même bailleur intervenant sur différentes lignes de financements.
- De la structure des recettes du Comede : plus de 850K € des produits de l'association sont obtenus dans le cadre de financements annuels. Les produits propres de l'association représentant 5.1% du total des produits ceci affecte la capacité de prévision budgétaire et d'anticipation de l'association.

3.4. La mise en place d'outils d'analyse budgétaire.

Depuis 2017 et le renforcement progressif du service financier, la gestion comptable et financière de la structure a connu une nouvelle évolution permettant de construire les différents postes de charges selon une structure analytique. En effet, l'ensemble des actions et budgets sont élaborés sur la base d'une affectation analytique en fonction du temps de travail réel (plannings d'activités) de l'ensemble des salariés.

Cette activité est divisée en trois postes analytiques :

- Accueil, soin, soutien (ASS)
- Centre-ressources (CR)
- Frais généraux (FG)

Un second niveau est ensuite appliqué selon l'implantation territoriale des activités ASS par région (IDF, PACA, Guyane, Loire) et Centre ressources par région.

L'ensemble des dispositifs sont pris en compte dans ces affectations analytiques :

Centre de santé, hôpital Bicêtre,

Comede Paris,

Comede PACA,

Comede Guyane,

Comede Loire/AURA

Centre ressources national et régionaux (permanences téléphoniques, publications, formations).

Sur cette base, l'ensemble des postes de charges et principalement les charges de salaire sont réparties en fonction des plannings d'activités, induisant des clefs de répartition par territoire, typologie des publics, et tout autre indicateur pertinent. Ce sont ces clefs de répartition qui servent à l'élaboration des budgets d'action.

4. CHANGEMENT DE METHODE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, tel qu'issu du règlement ANC n° 2014-03 modifié, notamment par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2022-06 l'association a procédé à un changement de méthodes comptables, appliqué conformément aux principes généraux définis par le Plan Comptable Général, notamment les principes de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

Conformément aux dispositions de l'article 833-1 et suivants du PCG, l'annexe aux comptes annuels présente de manière détaillée la nature des changements intervenus, les méthodes d'évaluation et de comptabilisation désormais retenues ainsi que les modalités de transition appliquées. L'application de

ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ne nécessite, en conséquence, aucune information chiffrée complémentaire.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. BILAN

5.1. BILAN : ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements 2025		Montant
	31/12/2024	Acquisition	Cession	31/12/2025
Ouverture et création, refonte site Internet	9 660			9 660
Logiciels et frais accessoires	-			-
Droits d'entrée CHORUS	-			-
Logiciel antivirus	-			-
Refonte site internet-guide COMEDE	13 650			13 650
Avances & acptes immo incorpo : EIG-EO		7 380		7 380
TOTAL	23 310	7 380		30 690

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements 2025		Montant
	31/12/2024	Acquisition	Cession	31/12/2025
Aménagements	179 154			179 154
Matériel de bureau	-			-
Matériel informatique	50 019	1 499		51 517
Matériel de transport	13 983			13 983
Mobilier	4 420			4 420
Matériel médical	6 813			6 813
TOTAL	254 388	1 499	-	255 887

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements 2025		Montant
	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Ouverture et création, refonte site Internet	9 660,00			9 660,00
Logiciels et frais accessoires	0,00			0,00
Droits d'entrée CHORUS	0,00			0,00
Logiciel antivirus	0,00			0,00
Refonte site internet-guide COMEDE	13 650,00			13 650,00
TOTAL	23 310,00			23 310,00

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements 2025		Montant
	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Aménagements	76 525	27 980		104 505
Matériel de bureau	-			-
Matériel informatique	29 808	11 494		41 302
Matériel transport	13 983			13 983
Mobilier	3 000	871		3 871
Matériel médical	1 691	2 271		3 962
TOTAL	125 007	42 615	-	167 623

Nota : L'association a choisi d'amortir linéairement sur des durées de :

- 5 ans pour les aménagements, matériels de bureau, mobilier, matériel médical
- 3 ou 4 ans pour le matériel informatique
- Entre 1 et 4 ans pour les immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2024	2025
PARTICIPATION FINANCIERE	153	10 157
CAUTION	100	100
DEPÔT DE GARANTIE	12 855	12 855
TOTAL	13 108	23 111

ACTIF CIRCULANT

SUBVENTIONS A RECEVOIR

SUBVENTIONS A RECEVOIR	
FAMI ASILE 2022	460 114
FAMI ASILE 2023	608 781
FAMI ASILE ACOMPTE 2022-2025	-462 489
FAMI ASILE 2024	617 415
FAMI ASILE 2025	626 135
S/TOTAL	1 849 956
FAMI INTEGRATION 2022	49 150
FAMI INTEGRATION 2023	72 252
FAMI INTEGRATION ACOMPTE	-54 404
FAMI INTEGRATION 2024	74 283
FAMI INTEGRATION 2025	76 333
S/TOTAL	217 615
FDF HABITAT	482
FDF SANTE MENTALE	5 000
CNAM	104 891
CPAM 94	100 261
ARS IDF 2025-2027	1 015 438
ARS PACA 2025-2027	1 029 000
ARS GUYANE 2025-2027	1 040 250
FONJEP 26-27	14 556
SANTE PUBLIQUE France	58 500
AIDES	10 000
BARREAU DE PARIS	7 500
FONDATION ABBE PIERRE	12 000
FONDATION RAJA	25 000
DIHAL-DGCS 2026-2027	60 000
DGCOPOP GUYANE	20 000
VILLE DE CAYENNE	1 100
AFNIC	13 800
CCDS GUYANE	15 000
S/TOTAL	3 532 778
TOTAL	5 600 349

AUTRES CREANCES

	2024	2025
Clients & cptes rattachés	78 476	76 933
Débiteurs divers	16 610	17 242
Charges constatées d'avance	17 242	13 610
Total	112 328	107 785

5.2. BILAN : PASSIF

Fonds associatifs

Variation fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 640				36 640
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subventions d'investissement					
Réserves	754 994				754 994
Report à nouveau	419 565	- 7 666			411 899
Résultat comptable de l'exercice	- 7 666	7 666		- 42 585	- 42 585
Subventions d'investissement	81 277			15 105	66 172
Total	1 284 810	-	-	- 27 479	1 227 120

PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	30/12/2024	31/12/2025
Provisions pour pensions	96 426	91 399
Provision pour risques audit subvention	461 765	463 829
FAMI INTEGRATION 2022	7 373	7 373
FAMI INTEGRATION 2023	10 838	10 838
FAMI INTEGRATION 2024	11 142	11 142
FAMI INTEGRATION 2025		11 450
FAMI ASILE 2022	92 000	92 000
FAMI ASILE 2023	121 779	121 779
FAMI ASILE COMPLEMENT 2022-2023	45 150	45 150
FAMI ASILE 2024	123 483	123 483
FAMI ASILE 2025		31 307
CPAM Accord national	50 000	
Provision pour risque prud'homme		9 307
TOTAL	558 191	555 228

DETTES

	2024	2025
Dettes financières	846	872
Fournisseurs et comptes rattachés	378 705	502 449
Autres dettes	12 230	38 540
Dettes fiscales et sociales	686 595	1 088 118
Produits constatés d'avance	806 600	3 102 828
Total	1 884 976	4 732 807

Note sur les congés payés :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droits acquis en %	45,12	43,65	39,89	45,14	42,47	39,77	45,7844	44,49443
Droits restants en %	54,88	58,34	60,11	54,86	57,53	60,23	43,9604	48,78244
Droits acquis en euros	87 975	98704	101 972	120 566	138 777	161 207	144 154	109 619
Droits restants en euros	106 986	131 927	153 652	146 557	187 965	244 150	170 700	136 746

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : part subvention

FONDATION RAJA 2026-2027	25 000
FONJEP CGET 2026-2027	14 328
ARS IDF ADDICTO 2025-2026	50 000
ARS GUYANE 2025-2026	120 000
ARS GUYANE AMI SSR 2026	31 500
ARS GUYANE 2026-2027	873 000
ARS IDF 2026-2027	760 000
ARS IDF 2026-2027	140 000
ARS PACA 2026-2028	1 029 000
DIHAL 2026-2027	60 000
TOTAL	3 102 828

6. LE RESULTAT

6.1. Les produits

Entre 2024 et 2025 les produits **ont nettement baissé de -251K€ (- 5.5 %)** pour atteindre **4 313K €**

a- Produits de l'activité

En 2025, les produits de l'activité (147K€) ont augmenté de 38K€ **(+ 35%)**. A noter l'augmentation notable du volume des remboursements des consultations médicales et spécialisées par l'assurance maladie (+ 45K€).

b- Subventions

Les subventions d'exploitation et contributions financières privées 2025 **ont baissé de 230K€ (- 5%)** pour atteindre **4 020K € contre 4 250K € en 2024)**.

Evolution des subventions par catégories

- ✓ Les subventions nationales = - **170K €, -18%**
- ✓ Les subventions régionales = + **299K €, + 15%**
- ✓ Les subventions internationales = + **10K €, + 1.6%**

- ✓ Les aides privées ont connu une baisse importante, - **370K €, - 60%**.

c- Tableau de répartition des subventions

Répartition des subventions (%)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Part des subventions publiques françaises	71	65	70	61,9	55.9	65.6
Part des autres subventions	22	29	24	20.7	25.9	27.4

A noter :

La subvention de la DGS a connu une nette baisse en 2025. Outre cette diminution de la dotation, l'interruption de la pluri annualité de la subvention est un indicateur préoccupant pour les années à venir.

Le financement de la Direction de l'asile (DGEF) a été interrompue après quinze ans de dotation continue.

La subvention de la DGCS (cohésion sociale) a également été interrompue après plusieurs années d'obtention.

d- Stabilisation des sources de financement

Neuf subventions perçues par le Comede sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles pour un montant total de **2 653K €** correspondant à 62% du total des produits. Le travail important de plaider pour la pluri annualisation des soutiens financiers se poursuit auprès des différents bailleurs publics et privés malgré le contexte de tension budgétaire renvoyé par l'ensemble des bailleurs publics.

e- Autres produits

Le montant de **dons reçus** en 2025, 71K € est en augmentation (+ 42.6%).

f- Constats et perspectives

- L'incertitude persiste concernant la prise en compte de la santé des exilés, de la lutte contre la précarité et de leur accès aux droits de santé dans les crédits de l'Etat.
- Les crédits asile gérés par le ministère de l'intérieur ne sont plus fléchés sur santé des exilés.
- L'effondrement des aides privées en 2025 est lié à l'augmentation importante des sollicitations reçues par nos partenaires habituels (fondations et fonds de dotation)
- **Le soutien financier de la CNAM**, s'il reste annuel, est maintenu depuis plusieurs années. Le Comede va plaider pour une pluri annualisation de ce financement, afin de garantir la continuité des soins des patients en situation de précarité administrative et sociale soignés au centre de santé de Bicêtre.
- Plus que jamais le Comede travaille **les procédures d'agrément** de l'ensemble de ses centres de soins, Marseille, Paris, Cayenne et Saint-Etienne. Ces procédures seront engagées progressivement afin de stabiliser des sources de financement forfaitaires attachées aux agréments, d'y installer des pharmacies humanitaires et de renforcer le partenariat avec les ARS notamment sur les diagnostics territoriaux de santé.

En conclusion

Structurellement dépendant des subventions publiques, le Comede a été particulièrement affecté par le décalage du calendrier de l'Etat en 2025. Les restrictions budgétaires qui impactent de manière générale la santé, l'accès aux droits et l'action sociale touchent l'association de plein fouet, et imposent une contraction sans précédent des prévisions budgétaires afin de garantir son équilibre financier. Il est à noter que la capacité d'anticipation et de prévision de l'association est également impactée par ce contexte.

L'ensemble des subventions restent soumises à des contrôles étroits de l'utilisation des fonds et des audits toujours plus chronophages répondant à des logiques de contrôle de gestion parfois déconnectées des enjeux de l'accueil et du soin des personnes exilées.

Plus de 25% des sources de financement du Comede restent ponctuelles et non pérennes, et quoiqu'il en soit soumises à appels à projets annuels. Elles ne permettent donc que très difficilement de projeter le développement des activités du Comede à moyen et long terme, ou d'assurer leur continuité.

Trouver de nouvelles sources et de nouveaux modes de financement stables reste donc la priorité.

6.2. Les charges

Le total des charges a baissé de – 4.7% (- 216K €) pour atteindre 4 355K €.

Les charges d'exploitation quant à elles, ont baissé de – 4.9 %, correspondant à – 222K € pour atteindre 4 350K € contre 4 572K € en 2024.

Les charges sont, chaque année, placées sous contrôle étroit afin de garantir un exercice au plus près de l'équilibre. En 2025, c'est au prix d'un plan d'économies général que le niveau de déficit a pu être limité à – 42K €. La difficulté de trouver et d'anticiper l'obtention de nouvelles subventions pérennes dans un contexte de restrictions budgétaires des finances publiques ralentit toujours les projets de développement et encourage une gestion prudente.

Par ailleurs, le Comede connaît des difficultés de recrutements sur certains postes en tension, notamment ceux qui offrent des niveaux de rémunération bien plus élevés dans le secteur privé lucratif.

a- Achats

Les achats sont en nette diminution (- 38%) largement impactés par les mesures d'économie.

b- Services extérieurs

Les services extérieurs sont en diminution (- 8.2%) principalement constitués des loyers et de la maintenance informatique, les mesures d'économie ont principalement impacté le poste de maintenance informatique et la documentation (abonnements interrompus).

c- Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs sont en nette diminution – 99K€ (- 15.5%), en lien avec la diminution des honoraires et concours divers (- 7.5% incluant l'interprétariat professionnel), publications (-94%), déplacements (- 46%).

d- Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » qui comprend les salaires, indemnités, primes et charges sociales, et auquel s'ajoutent les impôts et taxes sur les salaires et le financement de la formation continue, inscrits en impôts et taxes, est le poste plus important.

Il est à noter que suite à la mise en œuvre d'un plan d'économies général tout au long de l'année, les titres restaurant et les chèques cadeaux ont été suspendus en 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

Entre 2024 et 2025, les salaires bruts ont **augmenté de 13K€**. Ce ralentissement volontaire du rythme d'augmentation des ressources du personnel depuis 2015 est lié à la réduction importante de l'effectif mise en œuvre au cours du second semestre afin de limiter le risque déficitaire.

Les charges de personnel constituent le poste de charges le plus élevé, elles représentent **74% du total des charges**.

e- Amortissement

La dotation aux amortissements est stable, il s'agit principalement d'amortissements de matériel informatique.

f- Provision pour risques

Pour anticiper sur les incertitudes concernant les décotes possibles suite aux contrôles des fonds FAMI Asile et Intégration, et afin de compenser les risques de perte une provision pour risque et litiges de 52 064 € a été effectuée en 2025.

g- Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 194 223€ brut.